



Le mot de Monsieur le Maire

Pour commencer j'aimerais vous dire combien je suis heureux de vous retrouver, cette année encore, afin de vous présenter mes vœux pour 2013.

Traditionnellement, j'évoquerai en premier lieu les principales réalisations effectuées en 2012 :

- *La réfection de la toiture de la Mairie, réalisée par l'entreprise Thierry Pottier de Villechauve, pour un montant de 21 833 €.*
- *La rénovation de la peinture de la salle des fêtes et celle de l'Agence postale réalisées par l'entreprise Chéry de Montoire, pour un montant de 6 682 €.*
- *La réfection complète de l'éclairage de l'église, réalisée par l'entreprise Jacques Pelé d'Authon, pour un montant de 6 006 €.*

L'ensemble de ces travaux a été subventionné à hauteur de 45 %, par le Conseil général (Dotation de Solidarité Rurale) et la réserve parlementaire.

Les projets de travaux pour 2013 sont :

- *L'aménagement de l'entrée du Bourg, rue Pasteur. Pour la sécurité de tous, il sera procédé à la confection trottoirs avec la pose de bordures, pour un coût estimé à 45 000 €. Des demandes de subventions ont été déposées.*
- *Dans le cimetière, il est prévu la mise en place d'un columbarium, pour lequel un emplacement reste à déterminer.*

En ce qui concerne la nouvelle école construite à St Amand, sous l'égide du SIVOS, les travaux ayant été achevés comme prévu au mois de juin, les enfants ont pu entrer dans leur école toute neuve à la rentrée des classes de septembre dernier. La participation de Villechauve au coût de la construction est de 141 150 € sur une période de 15 ans.

J'adresse mes remerciements les plus vifs à tous ceux et toutes celles qui contribuent à l'organisation et à la réalisation des différentes manifestations qui se déroulent dans notre village : le Club d'animation du Plan d'eau, l'Association des Bricol'tous, le Comité des fêtes, l'Amicale des loisirs du 3^{ème} âge, l'Amicale des chasseurs, la Maison des Acrobates.

Je voudrais aussi remercier :

- *Sophie FOUQUET, pour son sens des responsabilités, son efficacité et sa disponibilité, tant au Secrétariat de Mairie qu'à l'Agence postale,*
- *Laurent PINARD et Annie CHÉREAU, nos employés communaux, pour la qualité de leurs services,*
- *les Élus municipaux, pour leur investissement à mes côtés au profit de la Commune,*
- *enfin toutes les personnes bénévoles qui, à titres divers, nous font bénéficier de leur précieuse collaboration.*

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2013 pleine de joie, de bonheur et de réussite, pour vous et tous vos proches, sans oublier le plus précieux des biens : la SANTÉ.

Le Maire, Alain Lajoux



Une nouvelle année commence

Le 25 Janvier, Monsieur le Maire a présenté aux habitants de Villechaue les vœux du Conseil Municipal pour l'année 2013, en présence de Monsieur Serge LEPAGE, Conseiller général, Président de la Communauté de Communes Beauce & Gâtine, Maire de Saint-Amand-Longpré. Etaient également présents : Monsieur Jacques Dufour, Président du SIVOS, ainsi que des représentants de la Brigade de Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers de Saint-Amand.



L'assistance est très attentive aux propos de M. le Maire pendant qu'il expose le bilan de l'année écoulée.



M. Lepage expose les perspectives d'avenir de Villechaue dans le cadre de la réforme des Communautés de Communes.

Monsieur LAJOUX a pu dresser un bilan de l'action municipale en 2012, et annoncer les projets d'investissements pour 2013. Ensuite Monsieur LEPAGE a rendu compte des réalisations et des projets de notre Communauté de Communes dans les domaines de l'économie locale (Zone Industrielle des Bréviaires) et des services à la population (avec en particulier la Maison de Santé de Saint-Amand qui devrait être achevée vers la fin de l'année 2013 et accueillir une équipe médicale déjà constituée).



Les habitants de Villechaue sont venus nombreux recevoir les vœux de leur Maire et de leur Conseiller général.



M. Bottier est heureux de remettre à M. et Mme Richardeau le 1^{er} prix du concours des Maisons fleuries de Villechaue.

Le mot du Conseiller Général

Après une année marquée par la crise économique et d'importants changements, 2013 doit être l'occasion de rebondir. Comment ? En partageant les bonnes idées, les ressources et les efforts. C'est par l'union et la mutualisation que nous apporterons une réponse viable et durable aux turbulences et incertitudes actuelles.

En 2013, et pour la 7^e année consécutive, le Conseil général n'augmentera pas sa fiscalité, parce que nous ne voulons pas surcharger le contribuable en ces temps difficiles. Dans le même temps, nous maintenons le même niveau d'investissement qu'en 2012 à 54 millions d'euros car il est important de soutenir l'activité économique et l'emploi.

De même pour soutenir les collectivités locales et notamment les plus petites et les plus rurales, et pour agir concrètement en faveur de l'emploi local, le Conseil général a décidé de porter à 5 millions d'euros, la Dotation de Solidarité Rurale et de l'élargir aux communes de moins de 2 000 habitants.

Enfin, le Conseil général continuera en 2013 à s'impliquer fortement au service des projets d'avenir que construisent les Loir-et-Chériens dans le cadre de la démarche Loir-et-Cher 2020.

Je vous souhaite une très belle année 2013 pleine de réussite pour vous et vos proches.

Serge LEPAGE, Conseiller Général

Le mot du Président de la CCBG

Comme je l'ai évoqué brièvement dans le bulletin communautaire d'octobre dernier, la Communauté de Communes Beauce et Gâtine a été prise dans une tempête et des nuages bas de toute nature sont venus se vider sur son territoire. Heureusement, le vent peut les éloigner et éviter qu'ils ne viennent noyer la ruralité.

Après un démarrage un peu difficile en 2002, elle avait pris progressivement son rythme de croisière et les résultats, en 2012, semblaient être au rendez vous. Comme je le répète très souvent, nous avons dès le départ axé nos efforts sur le développement économique pour créer à la fois des ressources et des emplois. Ainsi, au fur et à mesure de nos moyens, nous avons développé des services à la population, et même des actions pour nos communes rurales dans des domaines très variés. Mais il reste encore beaucoup à faire...

L'année 2012 que nous venons de terminer, a vu quelques réalisations et mis quelques projets sur les rails :

- *Le nouveau bâtiment de l'entreprise Vitro Services France a vu le jour, sur la Zone d'Activité des Bréviaires, à Saint Amand Longpré. Il a permis de doubler la capacité de cette entreprise qui a pris une tout autre dimension.*
- *Le bâtiment de la société Art Déco Jardins vient d'être terminé et a ouvert ses portes le 8 décembre dernier avec de bonnes perspectives pour son responsable, Mickaël PIMONT.*
- *La nouvelle activité du groupe Chavigny a nécessité la construction d'un bâtiment de 1600 m2 destiné à une activité de recyclage qui sera inaugurée prochainement.*
- *La maison pluridisciplinaire de santé de Saint Amand Longpré, dont on parle depuis de nombreuses années, a vu ses travaux débiter en novembre dernier. Cet établissement devrait accueillir, au début de son ouverture, une douzaine de professionnels de santé dans 9 disciplines différentes. Je n'ose plus donner de date d'ouverture, mais cette fois-ci c'est en bonne voie.*
- *Nous avons apporté une aide au maintien de la boulangerie d'AUTHON qui a été comblée de malchance depuis son installation.*
- *Nous avons réalisé quelques travaux de voirie sur les communes de Villeporcher, Saint Gourgon, Villechauve et comme toujours, nous avons assuré le fauchage des voies communautaires.*
- *Nous soutenons toujours les écoles de musique.*
- *Nous avons renouvelé le contrat d'entretien de l'éclairage public, cette fois avec un autre prestataire, INEO, qui a répondu plus favorablement à l'appel d'offres.*
- *Nous avons également participé financièrement aux structures de jeux sur les communes d'Authon, Pray et Saint Amand Longpré.*

Voici donc pour les réalisations les plus importantes, et d'autres projets sont toujours en gestation : notamment, l'implantation de deux nouvelles entreprises, l'une existante et l'autre en création, des travaux importants de voirie entre Villemardy et Périgny, la construction d'une maison des services publics à Selommès et à Saint Amand Longpré, avec la création d'une bibliothèque-Médiathèque intégrée à cette dernière, la création d'une zone artisanale à Authon très attendue par certains, l'étude de la réouverture du café restaurant également à Authon , la remise aux normes d'une trentaine de dispositifs d'Assainissement Non Collectif... en espérant que le périmètre et les compétences de la nouvelle communauté ne viennent pas perturber ces réalisations. Toutefois, il semblerait que la mise en place de nouveaux périmètres nous laisse le temps de concrétiser nos projets et que le lissage de la fiscalité s'effectue sur 2 ans à compter de 2014, la Cotisation Foncière des Entreprises passant de 20,31% à 24, 71% après lissage, la taxe d'habitation pour la partie communautaire passant de 9, 51% à 11,11 %, la taxe sur le foncier bâti passant de 0 à 2,80 % et le sur le foncier non bâti de 2,02 % à 4,50%.

Même si je n'y étais pas favorable il y a 2 ans pour diverses raisons, je pense qu'une communauté à l'échelle de l'arrondissement aurait permis un certain équilibre entre l'urbain et le rural, sachant qu'à terme, cela deviendra incontournable. En attendant ces changements, le conseil communautaire et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2013.

Le Président de la Communauté de communes Beauce et Gâtine

Serge LEPAGE

LES NUMÉROS UTILES

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher – Nourray-St Amand	02 54 77 58 58
Ambulances Breteau – St Amand	02 54 77 28 00
Taxis Breteau – La Noue du Mas	02 54 82 93 47

Rappel

Le Conseil Général et la Communauté de Communes ont lancé fin 2010 un réseau de transport à prix unique, appelé *ROUTE 41*. C'est un *TRANSPORT A LA DEMANDE*. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. *Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet*. Il est GRATUIT pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 41 50**

NOS ARTISANS ET NOS AGRICULTEURS

Alain AUBERT Rénovation de l'habitat	02 54 82 82 48
Jean-Paul CHÉREAU Agriculteur	02 54 80 30 74
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Gérard FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Michel HEMME Travaux agricoles	02 54 80 34 88
Marc JOUBERT Agriculteur	02 54 80 33 24
Claude LABALLE Chambres d'hôtes	02 54 80 35 60
Famille LANDIER Paysagistes	02 54 80 33 45
Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Anthony MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39
Vincent PORCHER Rénovation de l'habitat	09 64 47 94 99
Thierry POTIER Charpentier	02 54 82 87 98

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Infirmières : FIGUEREDO Françoise	02 54 82 89 31
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : CORIAN Aline	02 54 72 86 04
Pharmacie : LABARRE Martine	02 54 82 80 11

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	02 54 82 80 74
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
École maternelle et primaire : rue des Écoles	02 54 82 86 46
École primaire : rue Jules Ferry	02 54 82 86 70
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
C ^{te} C ^{nes} Beauce & Gâtine : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 98 18
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63
Trésorerie : 16 rue Ronsard	02 54 82 80 43

NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

- M. le Maire : M. LAJOUX Alain, maçon retraité
- MM. les Adjoints :
 - M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité
 - M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier retraité
 - M. CHÉREAU Jean-Paul, agriculteur
- Mmes et MM. les Conseillers :
 - M. BOTTIER André, conducteur de travaux retraité
 - M. CHEVALLIER Jean-Claude, cadre technique
 - M. GIRAULT Gilles, agriculteur
 - Mme MORON Jocelyne, assistante familiale
 - Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée
 - Mme PROUST Séverine, employée commerciale

Les Employés communaux :

Madame Sophie FOUQUET, secrétariat de Mairie et Agence postale
Madame Annie CHÉREAU, entretien des locaux municipaux
Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté de Communes de Beauce et Gâtine (CCBG). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil Communautaire sont le Maire, *Monsieur Alain Lajoux*, et son 1^{er} Adjoint, *Monsieur Alain Darjo*.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h ; jeudi 15h-17h30 ; samedi 9h-12h

Téléphone : 02 54 89 30 52

Heure des levées :

du lundi au samedi levée unique à 11h

NOUVEAU

Il est possible d'effectuer des paiements par carte bancaire et, pour les titulaires d'un compte postal, des retraits jusqu'à 350 €

Mediathèque

La Médiathèque de la CCBG a ouvert à la mairie de Villechauve une **Borne de réservation**, accessible aux heures d'ouverture du Secrétariat et de l'Agence Postale. Cela permet de **réserver et de retirer sur place** des livres, des CD Audio et des DVD.

Abonnement annuel : adulte appartenant à la CCBG : 6€/an ; adulte hors CCBG : 12€/an ; Service gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans.

Permanence à la Mairie

Une permanence est ouverte le samedi de 10h30 à 12h, pour les demandes ou les retraits de pièces administratives courantes (cartes nationales d'identité, permis de construire ou d'aménager...), à l'intention des personnes ne pouvant pas se présenter au secrétariat aux heures d'ouverture habituelles. Un conseiller municipal vous reçoit pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande au secrétariat. Il est là aussi pour vous informer sur la vie municipale et recueillir vos demandes ou suggestions personnelles.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : du 1^{er} Mai au 30 Septembre (caution 200 €)
- Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril (caution 250 €)

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 90 € (l'hiver)	
Location journée	100 € (l'été) 140 € (l'hiver)	140 € (l'été) 180 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	60 € (l'été) 90 € (l'hiver)	80 € (l'été) 110 € (l'hiver)

La remise des clés et l'état des lieux d'entrée se font la veille au soir en présence de M. André BOTTIER, gérant de la salle. La restitution des clés et l'état des lieux de sortie se font le lendemain matin du dernier jour de location.

Assistantes maternelles à Villechauve

BERLEAU Ludivine	16 rue Pasteur	02 54 89 31 55
BRISSEAU Lucie	28 rue Pasteur	02 36 45 93 92
CORNET Michelle	5 La Duperrerie	02 54 83 30 80
SUPERVIELLE Cindy	36 rue Pasteur	02 54 72 02 49

LES RÉALISATIONS 2012

Travaux de rénovation

- | | |
|--|----------|
| ➤ Réfection de la toiture de la mairie | 21 833 € |
| ➤ Rénovation de l'éclairage de l'église | 6 006 € |
| ➤ Rénovation des peintures murales de la salle des fêtes
et de l'agence postale | 6 682 € |

Les travaux énumérés ci-dessus ont été subventionnés à hauteur de 54% dans leur ensemble.

Travaux de voirie

Aménagement des accotements rue Pasteur (à la Croix de la Borne)	2014 €
--	--------

Actions sociales

En décembre 2012, 54 colis de Noël ont été offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus et 46 colis aux enfants scolarisés, au cours d'un goûter qui s'est déroulé dans la salle polyvalente, ou bien ont été distribués à domicile par les Conseillers municipaux. De plus un colis a été donné aux 3 employés de la Mairie. Cette action est financée par le CCAS de la Commune dont le président est M. le Maire.



C'est sous l'impulsion de Mme Jocelyne MORON, Conseillère municipale et membre du CCAS, que pour la première fois on été réunies toutes les générations de Villechauve à l'occasion de la distribution des colis de Noël aux enfants scolarisés et aux Anciens du village. Bien entendu, le Père Noël était convié à cette petite fête. Assis au milieu des enfants, il les écoute chanter le célèbre « Petit Papa Noël », repris en chœur par toute l'assistance...



Les enfants chantent avec application tandis que le Père Noël les écoute avec un sourire approbateur.



Ravie par ce petit intermède, toute l'assistance applaudit de bon cœur les jeunes artistes.

Les pâtisseries confectionnées par les Mamans, ainsi que les confiseries, étaient offertes par l'Association les « Bricol'tous ». La Municipalité offrait à chacun le verre de l'amitié à l'occasion de cette petite fête qui réunissait dans la joie toutes les générations du village.



M. le Maire relève le défi : il va à son tour chanter « Petit Papa Noël », avec l'aide vigilante de Mme Moron.



Notre ancien Maire Louis Surgé entonne à son tour un air traditionnel louant les bonheurs de la vie rurale.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

Prévisions de dépenses pour travaux de voirie

Mise en place de bordures de trottoirs rue Pasteur à la Croix de la Borne. Le coût prévisionnel est estimé à 44 950 €. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions.

Travaux de construction

La participation de notre commune à la construction du nouveau groupe scolaire de St Amand-Longpré, par l'intermédiaire du syndicat scolaire, sera en 2013 de 9 410 €. La participation totale sera de 141 150 € sur 15 ans.

Participation de la Commune au paiement des repas de la cantine scolaire

Depuis l'ouverture du nouveau groupe scolaire, il est proposé aux familles un service de restauration sur place. Ce service comprend la fourniture du repas, l'assistance aux enfants durant le repas, ainsi que la surveillance. Le syndicat scolaire auquel notre Commune adhère (SIVOS) avait décidé initialement de demander aux familles d'assumer le prix de revient exact de ce service, dès la rentrée scolaire 2012, ce qui se serait traduit par une augmentation d'environ 1€ par repas. Cependant, afin d'aider les familles à assumer cette charge progressivement, le syndicat a décidé de n'appliquer cette mesure qu'à compter du 1^{er} Janvier 2013. De plus les communes membres du syndicat prendront à leur charge la moitié du supplément, soit 0.50 € par repas et par élève, jusqu'au 30 juin 2013. Pour Villechauve, la contribution sera en 2013 de 560 €.

Taxes foncières 2012

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué par la Commune en 2012 est 18,53 % (inchangé) et la taxe pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères est 16,50 % (17,04 % en 2011).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué par la Commune est 49,40% (inchangé).

Il ne faut pas oublier que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par le Commune.

ÉTAT CIVIL

Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :



- Léo ROUSSEAU
- Yanis DARJO

le 23 mars 2012
le 30 septembre 2012

Félicitations aux heureux Parents !



Nous a quittés :

- Léon MORIN

le 7 décembre 2012

Nos sincères condoléances à ses amis

Le Concours des Maisons fleuries 2012

Comme chaque année, la Commune rend hommage à ceux de ses habitants qui s'efforcent d'agrémenter le paysage communal en fleurissant maisons et jardins. En 2012, 6 prix ont été attribués.



1^{er} Prix : M. Mme RICHARDEAU
11 rue de la gare

- | | |
|---|--------------------|
| 2 ^{ème} Prix : M. Mme Ronflard | 31 rue Pasteur |
| 3 ^{ème} Prix : M. Mme Beaudeau | 18 rue des Chauves |
| 4 ^{ème} Prix : M. Mme Butard | Les Tintonneries |
| 5 ^{ème} Prix : M. Mme Legendre | Marche-Tue |
| 6 ^{ème} Prix : M. Mme Vaudour | 9 rue des Chauves |

Les cérémonies du souvenir

Chaque année, la mémoire des Villacalvitiens tombés au Champ d'Honneur est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.

Le cérémonial est immuable : il commence par un défilé autour de l'église, les enfants présents ouvrant la marche. Puis les noms des soldats morts pour la France sont appelés. Après une minute de silence, Monsieur le Maire lit une allocution adressée en général aux communes de France par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Les participants à ces cérémonies sont conviés ensuite à prendre ensemble un verre de l'amitié tout en évoquant la vie passée du village.



Le 8 Mai 2012 : toutes les générations sont rassemblées devant le Monument aux Morts, malgré la pluie glaciale.



M. le Maire, lit l'allocution célébrant le respect et la reconnaissance dus aux Combattants morts pour la France.



Le 11 Novembre 2012 : les Citoyens de Villechauve défilent en direction du Monument aux Morts, en suivant le Drapeau porté par M. Jean-Claude Pichon.



Après la minute de silence, Monsieur Alexandre Ronflard s'apprête à déposer une corbeille florale en l'honneur des Combattants morts pour la France.



Devant l'assistance attentive, M. le Maire prononce l'allocution officielle adressée aux Communes de France.



Un vin d'honneur est ensuite offert aux participants à la cérémonie, en présence de notre ancien Maire Louis Surgé.

Traditionnellement, une Association d'Anciens Combattants organisait un repas faisant suite à la cérémonie du souvenir. Afin de reprendre cette tradition, le Club d'animation du Plan d'eau a réuni en 2011 et 2012 un certain nombre de concitoyens et d'élus municipaux.



Dans la salle des fêtes rénovée, les convives ont pris place autour des tables dressées le matin même.



Un dialogue s'engage entre notre ancien Maire Louis Surgé et notre Maire actuel Alain Lajoux.



La commémoration d'événements tragiques reste heureusement l'occasion de se réunir à table et de renforcer la convivialité entre les Citoyens de Villechauve.

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

L'animation de la commune est l'affaire de tous, venez rejoindre le Comité des Fêtes. Les idées nouvelles y seront chaleureusement accueillies. En particulier, les ados et tous les jeunes de Villechauve sont invités à participer aux festivités en y proposant de nouvelles attractions.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Poirier au 02 54 80 38 38

Suite à une bonne gestion de son budget en 2011, le Comité des Fêtes a pu dégager un excédent dont il a fait profiter le CCAS : celui-ci a reçu un chèque de 300 € qui est venu renforcer son budget. Tous ceux qui bénéficient des actions du CCAS savent gré de ce geste au Comité des Fêtes et à son Président.

Le Comité des fêtes invite chaque année les Anciens du village à partager la galette des Rois. Il convie les habitants à un banquet au printemps, organise un ou deux concours de belote, et un vide-grenier à l'automne.

La galette des Rois

Les Anciens de Villechauve ont été invités le 21 janvier 2012 à déguster la galette des Rois dans la salle des Fêtes, tout en échangeant des nouvelles à propos de ceux qui n'ont pas pu venir, ou des souvenirs sur ceux qui ne viendront plus.



Le Président souhaite aux Anciens une bonne et heureuse année 2012, en mettant l'accent sur la santé qui conditionne tout le reste.



« Boire avec modération » dit-on, mais il faut tout de même faire honneur à l'An neuf : on lève les verres au bonheur de tous.





Les tables sont bien garnies de friandises qui réjouissent l'œil tout autant que le palais, et tout le monde participe à de paisibles conversations.

Le banquet de printemps

Organisé le 24 mars dans la salle des fêtes, le banquet offrait aux participants l'occasion de se régaler avec de **la tête de veau**, préparée selon une recette traditionnelle.



Les convives sont aux écoutes des dernières informations locales tandis que le Président tient une conversation sérieuse avec l'un des participants.



C'est la fin du repas : il est vrai qu'on n'a pas bu que de l'eau malgré ce que tente de faire croire au Président l'une des convives, preuve matérielle à l'appui.

Le vide-greniers

Le dimanche 14 Octobre devait se tenir aux abords du Plan d'eau un vide-greniers prévu de longue date. Malheureusement, des pluies diluviennes sont tombées les jours et la nuit précédents, provoquant des inondations et détrempant les sols dans le voisinage. Les organisateurs ont dû se résigner à annuler le vide-grenier. Le dépit était d'autant plus grand que les deux années précédentes, exposants et visiteurs avaient bénéficié d'un temps exceptionnellement beau.

Les concours de belote

En 2012, deux concours ont été organisés : le 11 mars et le 24 novembre. Chaque fois les participants, venant parfois de loin, ont été nombreux et très motivés. Le Comité sait récompenser la plupart des concurrents par de substantiels lots.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechauve et des communes voisines se réunissent régulièrement pour jouer à la belote et autres jeux de cartes traditionnels. Des repas sont organisés, auxquels se joignent les familles et les amis des membres de l'Amicale.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 30 30.

En ce fameux jour du 12 décembre 2012 (12/12/12) un repas festif réunissait dans la salle des fêtes les membres de l'Amicale ainsi que leurs invités, auxquels s'étaient joints Monsieur le Maire et ses deux principaux Adjoints.



Les convives font preuve d'une grande sérénité et d'un solide appétit malgré les menaces de « fin du monde » dont ils ont été abreuvés pendant des semaines par tous les médias. Tout au long de leur vies, ils ont déjà connus des événements plus graves, et bien réels ceux-là.





Noël est proche et d'autres festins sont annoncés pour bientôt. Mais en attendant on est bien heureux de se retrouver entre amis pour se régaler, parler des enfants, des petits-enfants et même des arrière-petits-enfants pour ceux qui ont cette chance.

La Société de Chasse



La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des Chasseurs » réunit actuellement une douzaine de membres. Les chasses se déroulent sur le territoire de la commune, riche en gibiers divers.

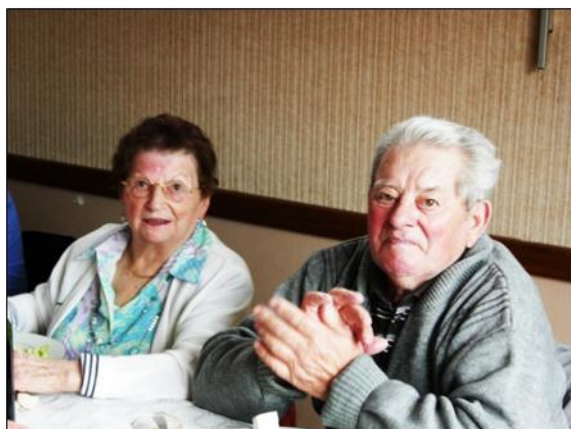
Pour tous renseignements, veuillez contacter M. Chéreau Christian, président de l'Amicale, au 02 54 80 30 17.

En 2012, c'est l'Amicale des Chasseurs qui a organisé la Fête communale de Pâques, le 8 Avril.



Au repas organisé dans la salle des Fêtes, étaient présents de nombreux habitants de Villechauve et des environs. Un grand moment de convivialité, qui permet à toutes les générations de se côtoyer et aux familles de mieux se connaître.





Parmi les convives figuraient M. et Mme Abel Chéreau, les parents du Président Christian Chéreau. Micheline Chéreau a bien volontiers pris le micro pour offrir à l'assistance une chanson de son répertoire, au côté de son époux tombé une fois de plus sous le charme.



Il ne faut pas oublier ceux et celles qui s'activent dans l'office pour que le repas suive son cours dans les conditions idéales et que tout soit mis en ordre dans la salle en prévision du bal qui va suivre.



Les danses de groupes ont toujours beaucoup de succès : rien de tel pour animer l'ambiance et donner des fourmis dans les jambes à ceux qui ne dansent pas encore.



Pour se reposer entre deux danses ou simplement pour bavarder entre amis, il y a une buvette modeste mais accueillante...



Le Président peut avoir le sourire : la fête est réussie et a réuni plus d'une centaine de personnes.

Le Club d'animation du Plan d'eau

Cette association gère la pêche et participe à l'entretien du Plan d'eau communal. Elle organise en plus certaines manifestations liées au Plan d'eau. Elle est composée principalement de Conseillers municipaux et de quatre membres extérieurs au Conseil municipal. Le Bureau a été renouvelé au début de l'année 2012, suite à la démission de Madame Moron pour convenance personnelle :

- **Président : Alain DARJO**
- **Vice-Président : Jean-Paul CHÉREAU**
- **Trésorier : Christian CHÉREAU**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président, au 02 54 80 34 57 ou le Vice-Président, au 02 54 80 30 74.

L'entretien du plan d'eau

Les membres du Club d'animation se participent à l'entretien des rives et du mobilier du Plan d'eau, afin qu'il puisse accueillir en toutes saisons activités et manifestations diverses, et offrir un lieu de promenade et de détente bien agréable. Tous les ans à la fin de l'hiver, tous les membres disponibles du club procèdent à une séance de débroussaillage des rives de l'étang et de la Brenne.

Le Club du Plan d'eau a organisé au cours de l'année 2012 diverses animations et manifestations.

Le pêche à la truite

Un lâcher de 110 kg de truites a été effectué fin Avril dans l'étang de Villechauve. Durant toute la journée du 21 Avril, de nombreux pêcheurs se sont répartis autour du plan d'eau pour tenter leur chance et tester leur savoir-faire.



Malgré une météo très incertaine, la plupart des places réparties autour de l'étang ont été occupées aux premières heures de la matinée. Faisant preuve d'optimisme, les pêcheurs ont misé sur la gourmandise des truites et sont venus en nombre avec tout leur matériel.

Afin d'assurer un maximum d'équité, le règlement stipule que durant la matinée les pêcheurs doivent se déplacer toutes les heures de 20 places, le placement initial étant attribué au sort. De plus, une pause d'une demi-heure est observée à 9h30. La matinée s'achève à midi, une restauration champêtre étant proposée sur place. L'après-midi, la pêche reprend à 14h et le placement est libre.



Le barbecue est lancé dès le début de la matinée : il faudra servir à la pause et à midi des dizaines de saucisses et de merguez.



Les membres du Club s'activent à préparer les sandwiches qui vont être engloutis pendant la pause par les pêcheurs affamés.

Pour que la partie de pêche soit l'occasion d'une réunion en famille ou entre amis, les organisateurs ont prévu la possibilité de se restaurer sur place à l'heure du déjeuner. Sont proposées charcuteries, grillades, fromage et pâtisserie. Une cinquantaine de personnes ont saisi cette possibilité et ont pu ainsi profiter pleinement du site tout au long de la journée.





Fort heureusement, le Plan d'eau offre un abri aux convives qui peuvent ainsi se restaurer au sec. Les « doudounes » et autres capuchons étaient indispensables, la faute à ce printemps 2012 qui restera dans les annales agricoles comme l'un des plus mauvais des dernières décades.



Le soleil a fait son apparition en début d'après-midi et la reprise de la pêche a pu se faire dans de meilleures conditions. Cette journée réunit dans une même passion pour la pêche les plus anciens comme les tout jeunes amateurs. Le savoir-faire se transmet de père en fils, selon les meilleures traditions. C'est aussi un loisir familial quand le temps le permet : un pique-nique sur la berge est toujours un moment de joie et de détente, à vivre ensemble dans un cadre privilégié.

La randonnée pédestre printannière

Une randonnée organisée le 17 juin 2012 a vu partir du plan d'eau une soixantaine de participants de tous âges. Trois circuits centrés sur le cours de la Brenne étaient proposés aux marcheurs : 9 km, 16km et 20 km. Un substantiel casse-croûte était fourni aux marcheurs pour se restaurer à mi-parcours, ainsi que des rafraîchissements à l'arrivée.



La grange du Moulin de Perchêne, à Neuville-sur-Brenne, a servi une fois de plus d'abri pour le stand de restauration, dans un cadre exceptionnel. Une solide escouade est arrivée tôt le matin pour préparer les sandwiches et dresser les tables destinées à l'accueil des marcheurs.



La grange a été mise gracieusement à la disposition de la randonnée. Son propriétaire, Monsieur KNEBEL, qu'on voit ici en compagnie de son épouse et de son fils, est venu souhaiter la bienvenue aux marcheurs et aux organisateurs.



Les promeneurs ont bénéficié du beau temps et même d'une certaine chaleur pendant toute la randonnée.



Où l'on voit que cette étape est bien nécessaire : c'est avec grand appétit que l'on mord dans le pain frais.

La saison de pêche estivale

L'empoissonnement ayant été effectué fin 2011 l'étang a été ouvert à la pêche durant tout l'été 2012, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée).

Les festivités du 13 Juillet 2011

A l'occasion de la Fête Nationale de Juillet 2012, un repas communal organisé par le Club s'est tenu de 20H à 22H30 dans la salle des fêtes.



Après l'apéritif offert par la commune, les membres du club distribuent aux convives qui remplissent toute la salle un plateau-repas bien garni. A toutes les tables, les conversations vont bon train dans une ambiance joyeuse : que la Fête commence !



Le rendez-vous du 13 juillet est par excellence l'occasion de réunir toutes les générations de Villacalvitiens. Des plus jeunes aux plus anciens, tout le monde partage le même repas. Mais des échanges discrets permettent à chacun de satisfaire ses préférences.

A l'issue du repas, une retraite aux flambeaux a conduit les habitants de la Mairie jusqu'au Plan d'eau, où un feu d'artifices offert par la Municipalité a été tiré au-dessus de l'étang.



Les convives sortent de la salle et se rassemblent pour le départ. Les enfants ont déjà allumé leurs lampions et vont bientôt ouvrir la marche pour rejoindre les spectateurs arrivés en avance au Plan d'eau.



Alors qu'il avait plu et venté tout l'après-midi et que des villages voisins avaient reporté le tir de leur feu d'artifices, une accalmie passagère et quasi-miraculeuse a permis que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions à Villechauve. Tout était prêt pour le tir et il eût été très décevant d'y renoncer. Mais c'est en étant certain que la sécurité des spectateurs était assurée que M. le Maire a pris la décision de procéder au tir.

Il n'y a pas que les enfants qui tiennent à porter leur lampion pour guider la marche.

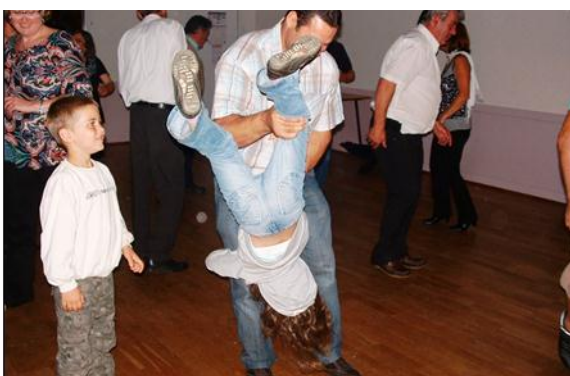
Sitôt applaudi le bouquet final, on regagne la salle des fêtes pour le bal populaire et sa petite buvette où chacun sait qu'il va connaître des heures de gaîté et d'amusements.



Une ronde endiablée réunit les enfants, les parents, les amis, les voisins dans une joie collective qui éclaire les visages. C'est parti pour une longue soirée de danses en tous genres.



Le « DJ » s'affaire sur ses manettes pour créer l'ambiance musicale qui plonge toute l'assistance dans la joie et la bonne humeur.



Ce Papa n'hésite pas à initier sa fille aux figures de danse acrobatique sous le regard admiratif du frère jumeau.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier de cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Quatorze enfants, divisés en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), s'initient aux acrobaties (travail au sol, planche sur rouleau, funambulisme...), jongleries, clowneries.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration suivie d'une remise de diplômes dont les enfants ne sont pas peu fiers...



Une magnifique pyramide où les jeunes acrobates font preuve de discipline et de solidarité pour réussir cette figure.



Cette jeune fille réussit parfaitement un équilibre complexe sur un rouleau qui fait tout pour s'échapper.

En complément de l'atelier d'acrobaties tout au long de l'année scolaire, Sarah et Philippe proposent également chaque année une initiation aux disciplines du cirque, ouverte à tous. Pour cela, ils dressent leur chapiteau sur leur terrain à la Brosserie, où ils accueillent petits et grands pour un stage de quelques jours.



Le chapiteau dressé ici dans la propriété de Philippe et Sarah à la Brosserie, peut accueillir jusqu'à 280 spectateurs.



Marcher sur un fil d'acier, même à 30 cm du sol, même avec la main secourable de Sarah, est un exercice difficile...



Se tenir en équilibre sur une boule sans la faire rouler nécessite de marcher à petits pas rapides en sautant d'un pied sur l'autre.



Sauter à la corde trois par trois en se tenant la main : il faut synchroniser les mouvements, sinon on s'emmêle les pieds.



La jeune acrobate exécute parfaitement et en confiance cette figure de suspension au trapèze : Philippe veille à sa sécurité.



Pas question de voltige ici, mais de simples acrobaties, impressionnantes déjà pour celui qui s'y essaye.



Quel plaisir de faire tourner ensemble toutes ces assiettes multicolores : quelques minutes d'apprentissage ont suffi.



On se réunit pour conclure cette belle séance d'initiation qui a duré tout l'après-midi : une école où l'on ne voit pas les heures passer.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 02 54 82 88 09.

Association les Bricol'tous

Fondée par des parents d'élèves, elle est destinée à organiser des loisirs collectifs pour les enfants de Villechauve. Les activités sont centrées sur le bricolage, la peinture, le dessin, les jeux de société...

Renseignements : s'adresser à Mme Ludivine BERLEAU, Présidente, tél. 02 54 80 39 18.

La fête de Pâques

Le samedi 7 Avril précédant le jour de Pâques, les enfants du village ont été invités à participer à une chasse aux œufs de Pâques que les Mamans des Bricoletous avaient éparpillés dans les buissons du petit parc derrière la mairie.



Les enfants s'égaient dans la cour et cherchent activement les œufs placés – mais pas trop cachés- dans les buissons.



La chasse aux œufs n'a pas traîné, vu le nombre des chasseurs. Maintenant, on met le butin en commun en vue du partage.



Les enfants, très disciplinés, se mettent en file indienne pour attendre d'avoir à chacun son tour sa juste part du butin.



Tous sont contents : la chasse a été bonne et on veut bien se regrouper encore une fois pour la photo-souvenir.

Les ateliers de bricolage

Parmi les activités manuelles effectuées par les enfants, l'une des plus appréciées est la confection des lampions destinés au défilé du 13 juillet qui précède le tir du feu d'artifices.



Les enfants décorent avec beaucoup d'imagination les papiers décalques qui vont constituer la paroi translucide des lampions.



Une étape délicate : monter la paroi sur le fond constitué d'un couvercle de boîte à fromage portant le lumignon.

La fête d'Halloween

Le 27 Octobre 2012, les Bricol'tous ont fêté Halloween de manière traditionnelle. Après s'être grimés et avoir revêtus leurs déguisements de fantômes, diables et autres sorcières, ils ont parcouru les rues du bourg. Sonnant aux portes, ils ont récolté d'abondantes friandises.



Il ne faut pas hésiter à se présenter au seuil de toutes les portes, mais sans trop insister pour ne pas déranger les habitants. Les enfants, bien encadrés par les accompagnatrices, savent rester disciplinés pour que cette petite « manifestation » reste bon enfant.



De maison en maison, la quête s'avère fructueuse et les sacs seront bientôt pleins. Cette joyeuse petite bande met de l'animation, instaurant désormais une nouvelle tradition dans le village.



Tous ces petits fantômes, toutes ces petites sorcières ont une gourmandise bien humaine et se pressent autour de la table où sont mis à leur disposition crêpes moelleuses, gâteaux succulents et friandises multicolores aux saveurs... surnaturelles.



« faire peur », on voit bien que tous ces enfants sont là pour s'amuser entre eux et amuser les grandes personnes qui leur ont permis de faire cette petite fête à la veille des vacances de la Toussaint. Vacances réparatrices après un long trimestre scolaire. Même le tout dernier né de l'année 2012 est là dans les bras de sa maman : dans quelques années il portera lui aussi son déguisement...

Le marché de Noël

Le dimanche 2 Décembre, les Bricol'tous ont organisé dans la salle des Fêtes un beau Marché de Noël, de 10 H à 17 H. Il y avait une quinzaine d'exposants couvrant un large éventail de produits et de marchandises. Jusqu'à un souffleur de verre qui fabriquait des objets décoratifs devant les visiteurs. Les "Bricol'tous" proposaient gâteaux, crêpes et vin chaud à consommer sur place. Les exposants se sont déclarés très satisfaits, cette année encore, des ventes qu'ils ont faites durant cette journée.



Les visiteurs ont un choix d'articles de qualité, issus d'un savoir-faire artisanal authentique. Les exposants ont tout le loisir d'expliquer leur travail et leurs sources d'inspiration à leurs acheteurs : il ne s'agit pas seulement de commerce mais aussi de culture.



Les étalages ont chacun leur style, selon les articles exposés. Mais tous présentent le même pouvoir de séduction qui suscite l'achat coup-de-cœur, pour soi-même ou pour offrir un cadeau original et peu onéreux.



Le Père Noël est bien sûr venu rendre visite à ce marché qui porte son nom. Les enfants portent le plus grand intérêt au panier dont le contenu leur est destiné. Il a tenu à rendre hommage à toute l'équipe des Bricol'tous, et à goûter leurs bonnes crêpes et leur vin chaud aux épices.

Tous les visiteurs auxquels on a demandé de livrer leur appréciation se sont déclarés satisfaits de la qualité des marchandises proposées ainsi que de l'ambiance festive qui régnait dans la salle.

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables Majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. 02 54 80 39 18.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	M. Chéreau J.P. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Mme Moron	M. Surgé
SICTOM	M. Darjo	M. Chevallier
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Darjo	M. Chevallier
SIDELC (Eclairage public)	M. Girault	M. Chevallier
Syndicat scolaire (SIVOS)	Mme Proust & M. Darjo	M. Girault

Le SICTOM Montoire-La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

La Gazette du SICTOM JANVIER 2013

Edito

Je tiens vivement à remercier les 26 000 habitants du SICTOM Montoire-La Chartre pour vos gestes de tri.

Toutefois, il est constaté, trop fréquemment, que les colonnes à papiers contiennent du carton, alors que celui-ci est exclusivement à déposer en déchetteries.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le SICTOM s'est prononcé, sur son adhésion officielle au SMIRGEOMES (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe), pour la partie de la compétence de gestion des déchets comprenant le « traitement et les opérations de transport qui s'y rapportent », au centre d'exploitation à Ganotin (72).

Poursuivons nos bonnes habitudes de tri afin de maîtriser les coûts.

La Présidente, Odile HUPENOIRE-BONHOMME

Infos utiles

° Pensez à sortir vos bacs (déchets ménagers et déchets recyclables) en même temps, la veille au soir pour la collecte de vos déchets.

° Jours fériés : Après un jour férié, dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement réalisés le lendemain du jour habituel.

° Bacs détériorés ou abîmés ?

Contactez le SICTOM qui réalisera l'intervention de maintenance (si possible, fournir le code barre inscrit sur le bac concerné).

Bac volé ?

Déposer plainte à la gendarmerie et fournir le procès-verbal ou une copie au SICTOM, qui effectuera une nouvelle dotation.

Quelles lampes doit-on recycler ?

SE RECYCLENT

Il s'agit principalement de :

- tubes fluorescents dits "néons"

• lampes fluocompactes dites "basse consommation"

À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie

NE SE RECYCLENT PAS

- les ampoules halogènes
- les ampoules classiques à incandescence

À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre

Pratique

Ce symbole figure obligatoirement sur les lampes recyclables depuis le 13 août 2005 signifiant qu'elle ne doivent pas être jetée avec les ordures ménagères. Ce symbole concerne également l'ensemble des appareils électriques et électroniques tels que les téléviseurs, frigos, etc.

Pour le printemps 2013

Pensez au compostage !

Des nouveaux composteurs sont disponibles au prix de 28 € (capacité de 600 litres et fournis avec un seau de 10 l pour la cuisine). Des bons de commande sont à disposition dans toutes les mairies, au SICTOM et sur le site internet.



Encore plus d'informations et de renseignements pratiques : www.sictom-montoire.fr

Nous vous rappelons ici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (*La demander en mairie si vous n'en possédez pas*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h			14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Le SIVOS (Syndicat scolaire)

La construction du nouveau groupe scolaire pour les classes maternelles et élémentaires s'est achevée en juin 2012 et l'emménagement des classes a pu s'effectuer durant les vacances scolaires de l'été 2012, afin que la rentrée 2012 puisse avoir lieu dans les nouveaux locaux.

Rappelons que la nouvelle école bénéficie d'un service de restauration dans un local spécial attenant au bâtiment scolaire. Le choix du prestataire pour la fourniture des repas a été définitivement arrêté au mois d'août par une commission spécialement créée à cet effet. Le choix, auquel ont participé des représentants des parents d'élève, s'est fait sur la base du meilleur rapport qualité-prix et sur la proximité des fournisseurs des produits alimentaires.

Il faut insister sur le fait que ce service comprend non seulement l'achat des repas mais aussi la réception, le réchauffage et la distribution des plats aux écoliers, effectués par un personnel spécialisé, dans des conditions d'hygiène rigoureuses. Il faut aussi du personnel d'assistance et de surveillance (ATSEM) pendant la durée des repas, surtout pour les enfants de maternelle. Enfin il faut assurer l'entretien du matériel et des locaux de restauration. Par conséquent, pour un repas servi, l'achat de la nourriture représente environ *la moitié seulement du coût total*.

Dans ces conditions, la décision a été prise par le SIVOS de demander aux familles des élèves d'assumer à compter de la rentrée 2013 le coût total du prix de revient des repas, et de ne plus demander aux communes de participer au financement de ce service.

En effet, aux frais de *fonctionnement* du groupe scolaire, va s'ajouter, pour une période de 15 ans, une lourde charge d'*investissement* dans le remboursement des prêts contractés pour la construction des bâtiments (*voir page 9 : prévisions budgétaires*).

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières
- Chercher et trouver un emploi en participant à l'atelier Dynamic'Emploi, (ouvert le Mardi de 9 h à 12 h et le Jeudi de 14 h à 17 h)
- Réaliser un CV et rédiger une lettre de motivation avec l'Atelier collectif

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

au 02 54 77 14 87

La Mission Locale assure également des permanences :

LIEU	JOUR et HORAIRES	Tél. pour rendez-vous
Mairie de St Amand-Longpré	Vendredi semaines impaires de 14 h à 17h 30	02 54 77 14 87
Mairie de Selommès	Vendredi semaines paires de 9 h 30 à 12 h	02 54 23 81 03
Maison de l'Emploi des Métiers et de la formation de Montoire	Jeudi de 14 h à 17h 30	02 54 23 74 46

Pour les Entreprises, un service ajusté à vos besoins :

- Analyse des besoins de main-d'œuvre et aide au recrutement
- Information sur les mesures d'aide à l'emploi
- Suivi des jeunes en emploi

Amélioration de l'habitat : PACT du Loir-et-Cher

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet :

- Conseils préalables : à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.
-

Depuis 2007, le Conseil Général prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- Assistance administrative : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

LA MSA de Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les *délégués cantonaux* assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. Voici les délégués du Comité cantonal de St Amand :

Délégué(e)s	Téléphone
Mme BAUDRON Martine	02 54 82 80 85
M. FOUGERON Vincent	02 54 82 83 12

La MSA-Touraine propose un service de TÉLÉASSISTANCE : PRESENCE VERTE

PRESENCE VERTE TOURAINE

BLOIS : 19 avenue de Vendôme Tél. 02 54 44 87 26

TOURS : 31 rue Michelet Tél. 02 47 31 61 96

Grâce à un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique, une simple pression sur le déclencheur porté au cou ou au poignet suffit pour déclencher un appel d'urgence.

Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non. Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations de réconfort et de convivialité : visites, appels, cartes d'anniversaire et de fête...

Différentes aides peuvent être apportées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes



L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

Tél. 02 54 56 28 00

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Tél. 02 54 73 58 00

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

Tél. 02 54 73 58 01

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades.

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS GÉNÉRAUX

Notre Secrétaire de Mairie, Sophie Fouquet, vous propose un tableau récapitulatif des formalités administratives à accomplir dans différentes circonstances de la vie d'un Citoyen, de sa naissance à son décès, ainsi que des démarches nécessaires à l'obtention

<u>ÉTAT CIVIL</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS

de pièces administratives officielles.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie du domicile	- Copie intégrale acte de naissance - 2 photos d'identité - Un justificatif de domicile récent : (facture électricité, eau, téléphone y compris portable, avis d'imposition)	- Coût : gratuit - * perte ou vol : 25 € - Validité : 10 ans - Présence obligatoire du demandeur pour prise empreinte
PASSEPORT	Mairie équipée d'une station Biométrique Ex : Vendôme, Montoire, Château-Renault	- carte identité - justificatif de domicile - 2 photos d'identité Contacter le centre souhaité pour prendre rendez-vous : <u>Vendôme</u> : Mairie annexe des Rottes 42 ter, avenue Jean Moulin Tél : 02.54.89.43.99 <u>Mairie de Montoire</u> : Place Clémenceau Tél : 02.54.85.00.29 <u>Mairie de Château-Renault</u> : Avenue du Château Tél : 02.47.29.85.50	- Coût : 86 € - validité : 10 ans - Le demandeur doit retirer en personne le passeport au lieu du dépôt du dossier
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE		<u>SUPPRIMÉE A COMPTER DU</u> <u>01/01/2013</u> <u>Remplacée par une carte d'identité ou un</u> <u>passeport</u>	

NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE SANS FILIATION	Mairie du lieu de naissance	- Nom, prénom, date de naissance	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu du mariage	- Date du mariage, noms de famille, prénoms et date de naissance des époux	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès ou Mairie du dernier domicile du défunt	- Nom, prénoms du défunt et date de décès	- Coût : gratuit Si la demande est faite par courrier, il convient de joindre une enveloppe affranchie indiquant l'adresse du retour
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du domicile	- En cas de perte, vol ou destruction (demande de duplicata) * un justificatif d'identité du titulaire du livret * un justificatif de domicile * documents d'état civil des personnes figurant sur le livret - En cas de séparation (demande d'un second livret) * un justificatif de motif de la demande (ex : décision de justice) * un justificatif d'identité du demandeur * un justificatif de domicile * documents justifiant toutes les indications du 1er livret ou présentation de celui-ci	- Coût : gratuit Retrait par le ou les titulaire(s) sur présentation d'une pièce d'identité - Coût : gratuit Retrait par le demandeur sur présentation d'une pièce d'identité

<u>FORMALITÉS</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	- Certificat de naissance établi par le médecin ou la sage-femme - Acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance - Livret de famille si les parents en possèdent déjà un	- Coût : gratuit - Doit être effectuée dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès	- Certificat de décès établi par le médecin - Pièce possédée par le déclarant prouvant l'identité du défunt : livret de famille, pièce identité, acte de mariage	- Si le décès survient à l'hôpital, la déclaration sera faite directement par l'hôpital à la mairie du lieu de décès - En cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches.
MARIAGE	Mairie du lieu du mariage	Pour chacun des futurs époux : - une pièce d'identité - un justificatif de domicile - informations relatives aux témoins (noms, prénoms date et lieu de naissance, domicile et profession) - copie intégrale d'acte de naissance - certificat du notaire s'il y a contrat de mariage	
RECENSEMENT MILITAIRE	Mairie du lieu de domicile	- pièce identité - livret de famille	- Coût : gratuit - l'attestation de recensement est nécessaire pour se présenter aux examens concours publics et permis de conduire - le recensement permet l'inscription d'office sur la liste électorale.
<u>FORMALITÉS</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES	Mairie du lieu du domicile	- carte d'identité ou passeport valide ou expirée depuis moins d'un an - justificatif de domicile de moins de trois mois	-Coût : gratuit Inscription avant le 31 décembre de l'année pour pouvoir voter à partir du 1 ^{er} mars de l'année suivante
--	---------------------------------------	---	---

<u>VÉHICULES</u>			
NATURE	LIEU DE DÉLIVRANCE	PIÈCES A FOURNIR	OBSERVATIONS
CARTE GRISE	Préfecture Du loir et cher Tél : 0810.02.41.41	Selon le cas : - Un justificatif d'identité en cours de validité - Un justificatif de domicile - Une demande d'immatriculation de véhicule - Le certificat d'immatriculation (en cas de modification ou acquisition véhicule d'occasion) - Une déclaration de cession (qui comprend le certificat de vente signé de l'ancien propriétaire et le nouvel acquéreur) ou une facture - Le procès-verbal de visite technique pour un véhicule de plus de 4 ans. - Une déclaration de vol ou perte	- Coût : fonction de la puissance du véhicule

Le Recensement et la journée d'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).



Pour tout renseignement, veuillez contacter :
votre mairie au **02 54 80 30 46**
ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**
E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois. Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur

En pratique, c'est au Tribunal d'Instance ou à la Mairie qu'il faut s'adresser pour connaître le lieu des permanences. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : **02 54 56 26 62**
(si nécessaire, laisser un message)
ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr

VILLECHAUVE : SOUVENIRS DU BOURG

En contemplant quelques cartes postales ^(*) dont les vues ont été prises au début du siècle dernier ou quelques années plus tard, l'idée nous est venue de les montrer aux Anciens demeurant au Bourg depuis longtemps, et de leur demander quels souvenirs ces photographies évoquaient pour eux. Les villageois de l'époque avaient bien voulu poser dans les rues pour animer les prises de vues, ce qui permet de voir quels habits étaient portés dans la vie quotidienne et de situer dans le temps les scènes photographiées.

^(*)Cartes aimablement prêtées par M. Christian AUBERT.

UN BOURG CENTRÉ SUR SON ÉGLISE

Comme beaucoup de villages ruraux, Villechauve a vu son bourg s'implanter à proximité immédiate de l'église.



Cette photo prise dans les années 50 montre l'ensemble des maisons anciennes groupées autour de l'église St Gatien (XIe siècle). Le bâtiment qui abrite l'actuelle mairie est visible sur la droite. La place n'était pas encore aménagée et la salle des fêtes n'existait pas encore. En bas à gauche les jardins des maisons situées le long de la route d'Authon s'étendent en direction de la Brenne.

Durant une bonne moitié du siècle dernier, Villechauve avait encore ses petits commerces. L'église se situe à un carrefour entre la route d'Authon, la route de Prunay et la rue Pasteur. Les commerces se trouvaient sur ces trois axes, au centre même du bourg : une boulangerie, une épicerie, une épicerie-buvette au départ de la route d'Authon ; trois cafés dans l'actuelle rue Pasteur...

Des artisans étaient établis dans le centre du bourg : maréchal de forge, bourrelier... et bien d'autres si on remonte jusqu'en 1800 : sabotier, cordonnier, tonnelier, tisserand, chapelier...



L'entrée du village, par la route de Prunay. A gauche : départ de la route de la gare vers laquelle se dirigeait une cariole.



La route de Prunay, au cœur du village, actuelle rue Pasteur. A gauche l'entrée de l'ancienne Poste et celle de la forge. A droite, l'entrée de l'ancienne Mairie.



Monsieur et Madame SURGÉ habitent actuellement la maison où se trouvait la Poste. Ils se sont installés en 1954 et Louis Surgé a repris le bâtiment et l'atelier de la forge, pour y exercer le métier de maréchal-ferrant qui faisait alors défaut à Villechauve.

Il a eu jusqu'à 100 chevaux à ferrer. Avec la disparition des chevaux dans les exploitations agricoles, il s'est reconverti tout naturellement dans la ferronnerie : réparation des machines agricoles, fabrication d'éléments forgés pour les habitations.



La devanture de l'épicerie et la façade de briques de la maison suivante ont disparu. Mais la grande maison du presbytère a conservé cet aspect.



L'abside de l'église Saint Gatien avait une couverture de tuiles ; le bâtiment de l'actuelle mairie abritait des logements en rez-de-chaussée et à l'étage.

Si l'on compare les 2 vues, on constate un changement important : l'apparition d'un poteau devant la maison du fond. Ainsi l'électrification du village était en cours. Jadis, la boutique de l'épicerie, tenue par Mme FESSERT, était en même temps l'échoppe du bourrelier, M. FESSERT. Par la suite, c'était devenu un petit magasin d'alimentation générale, tenu par M. et Mme NOYAU, où l'on trouvait des légumes et même du poisson la mardi matin. Avec l'apparition des camionnettes, étaient assurées les premières tournées dans le village et ses environs.



L'entrée du bourg par la route d'Authon, l'actuelle rue des Chauves. On reconnaît au fond les maisons qui ont peu changé d'aspect extérieur. La grange n'existe plus.



Des habitants sont groupés devant l'entrée d'une épicerie-buvette en face de laquelle se trouvait une boulangerie jusqu'en 1975.



M. et Mme HEMME habitent la maison située au 1 rue des Chauves : celle où se trouvait l'épicerie-buvette repérée ci-dessus et qui était déjà fermée au début des années 50. Ils demeuraient auparavant dans la maisonnette située sur la route d'Authon à Maison-Rouge. André Hemme a travaillé toute sa vie durant dans les exploitations agricoles.

Les épiceries-buvettes ont été longtemps le petit commerce rural par excellence. Villechaume avait donc la sienne, bien située en plein centre du bourg. Mais il y avait aussi le boulanger. Celui-ci avait son fournil dans le fond d'une petite allée située en contrebas de la route d'Authon, et qu'on peut voir encore après la maison du presbytère. Il fabriquait du pain à l'ancienne, avec cuisson au four à bois. La boutique était juste à côté. Le dernier boulanger du village, M. AUDEBERT, faisait des tournées

sur Longpré et Château-Renault. A son décès en 1975, la boulangerie n'a pas été reprise. Une tentative pour créer un dépôt de pain a échoué.



L'entrée du village par la route de Saunay, actuelle rue Pasteur, avec le passage à niveau muni de barrières qu'il fallait pousser à la main.



Sur la gauche, on aperçoit un verger à l'emplacement où l'on entre de nos jours dans les entreprises AMD Aubert (menuisier) et Pothier (charpentier-couvreur).



M. et Mme RONFLARD demeurent au 31 rue Pasteur depuis 1969. Leur maison a été la première construite dans le bourg après la guerre de 1939-1945. Ils sont originaires de la région parisienne et sont venus s'installer à Villechaume pour y vivre au calme et à l'air pur. Alexandre Ronflard a effectué 3 mandats de Conseiller municipal, de 1982 à 2001. Il a exercé le beau métier d'ouvrier métallurgiste.



La grande maison bourgeoise a conservé son aspect extérieur. Il semble qu'un petit marché se tenait place de l'église.



Deux entrées de cafés sont visibles ici, la seconde étant au fond à gauche, là où est garée une charrette.

Les cafés sont des lieux de rencontre importants dans un village. Le bourg en a compté jusqu'à quatre : les deux repérés ci-dessus, celui voisinant l'atelier de la forge et celui de la gare. Avant sa fermeture vers la fin des années 70, l'ex-café Derouin qui servait de dépôt de vin, était tenu par Mme VAUDOUR. Une pompe à essence était installée au bord de la route.



Monsieur et Madame GOUJON demeurent au 22 rue Pasteur depuis 1961. Ils se sont mariés en 1948 dans l'ancienne mairie, rue Pasteur. Mme Goujon est née dans la ferme de la Brosserie où elle a vécu jusqu'à son mariage. Né à Longpré en 1925, Robert Goujon a effectué 5 mandats de Conseiller municipal à Villechauve. Il a été second Adjoint. Il a exercé toute sa vie le beau métier de maçon, chez un artisan d'Authon.



Modeste par sa taille mais parfaitement fonctionnelle, c'était la gare de Villechauve. La double voie servait au croisement des trains, sur une ligne à voie unique.



L'entrée en gare du train avec sa locomotive à vapeur : un spectacle dont peu d'habitants se souviennent. Seule subsiste la maison du garde-barrière.



Monsieur et Madame PICHON habitent depuis 1966 la maison de garde-barrière du passage à niveau où la ligne sort de Villechauve vers Authon. Madame Pichon y a tenu l'emploi de garde-barrière en 1957-1958 puis de 1966 à 1969. En tant qu'ancien combattant de la guerre d'Algérie, Jean-Claude PICHON est notre fidèle porte-drapeau lors des cérémonies du souvenir du 8 Mai et du 11 novembre.

Bien avant l'explosion du transport automobile dans la seconde moitié du siècle dernier, les liaisons ferroviaires étaient vitales pour les petits villages. La ligne reliant Paris-Austerlitz à Tours en passant par Chateaudun et Vendôme existe toujours et traverse le territoire de Villechauve qui possède 4 passages à niveau.

Le fait d'avoir une gare était un avantage économique certain, particulièrement durant la première moitié du siècle précédent. D'abord pour se rendre dans les villes voisines de Vendôme et Tours : il y avait chaque jour 2 ou 3 trains de voyageurs s'arrêtant à Villechauve. Les voyageurs venaient aussi de Prunay et Authon. M. et Mme GOUJON se souviennent avoir pris le train pour se rendre à la foire de la Chandeleur à Vendôme.

Les trains de marchandises nombreux amenaient toutes sortes de colis qui étaient stockés dans un entrepôt attenant à la gare. Ils apportaient les engrais et le matériel agricole aux exploitants locaux, ainsi que le charbon qui était le combustible alimentant les chaudières avant l'ère du fuel.

Les locomotives à vapeur tractant des wagons ont disparu vers 1955, remplacées par les « michelines » à moteur diesel. La gare a été démontée au début des années 80.



A droite, le chemin herbeux était le début de l'actuelle rue Pasteur. Au loin le carrefour de la route de Prunay et de la route de la Gare.



Le café de la gare voisinait avec les bâtiments d'un négoce de fourrages. Cette maison réaménagée est devenue la résidence d'été de M. et Mme Grégoire.

L'existence du Café de la Gare, en dehors du Bourg, montre quelle était l'importance économique du trafic ferroviaire à Villechauve. La dernière propriétaire du café s'appelait Mme Crosnier, grand-tante de Madame Monique Grégoire née Loiseleur. Le café a fermé en 1933 ou 1934.



Venus de Prunay, M. et Mme Chalouas habitent leur maison actuelle depuis 1961. Ils ont été exploitants agricoles de 1955 à 1989. Leur ferme, qui domine le carrefour entre la route de Prunay et la rue de la Gare, était alors la plus proche du bourg. Leurs enfants ont fait leur communion solennelle dans l'église de Villechauve qu'on aperçoit bien depuis leur maison.



Cette vue de Villechauve est celle que l'on a depuis la maison de M. et Mme Chalouas. Un troupeau de moutons se dirige tranquillement vers la ferme du bourg.



Tout comme l'autre photo colorisée, celle-ci est plus récente que les autres : les femmes réunies près du lavoire ont des robes moins longues.

Le troupeau de mouton, qu'on voit ci-dessus déambuler sur la route venant du Bourg, appartenait probablement au Grand-Père de Jean-Paul Chéreau. La présence de ces moutons en plein carrefour témoigne de la légèreté du trafic routier à cette époque, où l'on voyait circuler dans Villechauve beaucoup plus de véhicules hippomobiles que d'automobiles.



Jean-Paul et Sylviane CHÉREAU habitent la ferme du Bourg que Jean-Paul exploite depuis 1979 et pour quelques années encore. Il exerce en parallèle le beau métier de conducteur de bus en Indre-et-Loire. Son épouse, toujours en activité, a un emploi de secrétaire. Jean-Paul Chéreau, qui a déjà effectué un mandat au Conseil Municipal, est 2nd Adjoint. Il est aussi le Président de l'Association foncière des exploitants agricoles de Villechauve.

Ils sont quelques-uns à bien se souvenir du lavoir qui était alimenté par les eaux de la Brenne. Jean-Paul Chéreau y accompagnait sa grand-mère. Gilberte Poirier elle-même y est venue laver du linge lorsqu'elle est arrivée à Villechauve en 1959. Ce lavoir était muni d'un plancher à hauteur réglable, qui permettait de compenser les variations du niveau de la Brenne.

Le Plan d'eau, situé en bordure de la route de Prunay à la sortie du bourg, n'a pas toujours existé. Il a été aménagé en 1985-1986 sur des terrains achetés par la Commune aux familles POIRIER, LOISELEUR et CHÉREAU. Situé dans une cuvette, il est alimenté essentiellement par les eaux de ruissellement.



Monsieur et Madame René POIRIER habitent, rue de la Gare, le logis de l'ancienne ferme qu'ils tenaient des parents de René Poirier depuis 1965.

Gilberte Poirier a donné et donne encore beaucoup de son temps à la Commune, que ce soit au Conseil municipal ou dans toutes les Associations, en particulier à l'Amicale des loisirs du 3^{ème} âge qu'elle préside...

La photo visible sur le rebord de la cheminée nous rappelle que l'époque où l'agriculture reposait sur la traction animale n'est pas si éloignée qu'il semble en terme de générations, même si cela remonte à un demi-siècle. L'attelage de 3 magnifiques chevaux en plein labour est mené par René Poirier ici présent et qui peut raconter bien des anecdotes sur l'art de conduire ces robustes travailleurs.

LA MAIRIE, L'ÉCOLE ET LA POSTE : une histoire commune

La Mairie, l'École, la Poste : voilà les institutions sur lesquelles reposent depuis bien longtemps la vie d'un village et l'enchaînement des générations. A Villechauve, leurs lieux de résidence ont changé de manière importante, au gré des circonstances et du contexte administratif.



Louis SURGÉ a effectué 6 mandats au sein du Conseil municipal, dont 5 en tant que Maire, soit 43 années de sa vie mises au service de notre Commune. Cela lui a valu que son nom soit donné en 2008 à la Place de la Mairie, sur décision unanime du Conseil. Qui, mieux que lui, peut raconter cette histoire dont il a été l'un des principaux acteurs ?

Depuis la fin du XIXème siècle, la Mairie se trouvait dans la maison située au 13 rue Pasteur, qu'elle partageait avec l'école. Cette maison appartient de nos jours à Monsieur et Madame Claude Laballe, où ils tiennent 3 chambres d'hôtes. L'une des chambres était celle de l'institutrice qui bénéficiait d'un logement de fonction dans l'école, comme c'était alors la tradition dans les villages. Une autre chambre était le bureau du maire et la troisième était le bureau du cadastre.

L'école avait 2 classes avec plusieurs niveaux chacune. La « grande classe », celle des « grands », était dans le bâtiment de la Mairie.



La grande salle de classe a été réaménagée mais a conservé des vestiges de son ancienne affectation. On remarque le magnifique parquet en bois exotique plus dur que le chêne, le « wengé » ou « panga-panga ». D'ailleurs, cette vaste pièce a servi durant quelques années de salle des fêtes, où ont été donnés des bals. On note aussi une curiosité : un petit œil-de-bœuf ouvert à hauteur d'homme, dans le mur du fond : il servait à l'institutrice pour surveiller depuis sa classe les élèves en récréation dans la cour.

La « petite classe » était dans un local attenant à la maison d'habitation qui fait l'angle de la rue Pasteur. Ce local sert actuellement pour les réunions du club des Anciens et pour les activités des Bricol'tous.



L'entrée actuelle de la Maison d'hôtes était l'entrée de la Mairie où se trouvait la « grande classe ». Ces enfants déguisés ne viennent pas à l'école : ils viennent chercher bonbons et friandises modernes à l'occasion de la fête d'Halloween de 2011 !



Sur l'ancien portail de bois, maintenant remplacé par un beau portail en PVC, était écrit ECOLE : c'était l'entrée de la « petite classe ». Ces enfants ne viennent pas non plus à l'école : ils regagnent leur quartier général après la quête des bonbons en 2012.

A cette époque, le poste de secrétaire de Mairie était souvent tenu par un instituteur. Ainsi se souvient-on de Monsieur NOUVEAU qui a succédé à Mlle DUBOIS dans la petite classe et qui a été secrétaire de Mairie jusqu'à sa retraite.

Par suite des fermetures de classes dans le canton, les écoles de Villechauve, Prunay et Authon se sont réparti les classes de différents niveaux. Cela a provoqué la fermeture de la « grande classe » et il ne restait plus comme école à Villechauve que la « petite classe ». Finalement, la « petite classe » a été fermée à son tour en 1989.

Madame Yvette GOUJON a fait toute sa scolarité dans les 2 classes. Elle se souvient de Mme HUBER dans la « petite classe » et de Mme FOUCHER dans la « grande classe », âgée de 106 ans à son décès. Elle se souvient être allée en classe avec Abel CHÉREAU, Jacqueline LOYAU, Henriette MORTIER, Pierre BUTARD. Il fallait apporter du bois pour faire du feu dans la classe, afin de se chauffer et de se sécher : à cette époque, on allait à l'école à pied, par tous les temps. Les enfants apportaient des légumes et l'institutrice leur servait une soupe à leur arrivée.

La Mairie est venue s'installer dans le bâtiment où elle se trouve actuellement dans le milieu des années 80. Au début, le secrétariat se trouvait dans le local de l'actuelle Agence postale, le bureau du Maire se trouvant en arrière, séparé par une cloison mobile qu'on peut voir encore au fond du bureau de l'Agence.

La salle des fêtes a été construite en 1988. Sa façade est en retrait de celle du grand bâtiment afin de préserver l'aspect de celui-ci. Ce grand bâtiment était autrefois propriété de l'Archevêché et abritait le Presbytère. Suite à la Loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il est devenu propriété de la Commune de Villechauve et des logements y ont été aménagés. De ce fait, le Presbytère a été installé dans la grande maison située derrière l'église, rue des Chauves. Il est actuellement inoccupé.

Le bureau de Poste se trouvait, comme on l'a vu plus haut, face à l'ancienne Mairie. De 1963 à 1996, il était devenu « Recette auxiliaire » du bureau de Poste de St Amand-Longpré. C'est Madame SURGÉ qui était titulaire du poste. A cette époque, les PTT (Poste Télégraphe Téléphone) étaient un service public *local* très important. En

particulier pour le téléphone : les « usagers » comme on disait alors, venaient au bureau de Poste pour téléphoner, car il existait très peu de lignes téléphoniques dans nos campagnes.

Le bureau de Poste offrait aussi un dépôt de journaux pour la Nouvelle République du Centre. Le dépôt existe encore et plusieurs habitants viennent y chercher leur journal quotidiennement.



Cette brève incursion dans le passé de notre village se limite au Bourg et est très loin d'en constituer une histoire complète. Mais elle repose sur le témoignage direct des Anciens qui l'ont vécue et qui la font ainsi revivre pour nous. Villechauve a changé depuis et continue d'évoluer. Les maisons ont été rénovées et de nouvelles habitations ont été construites. Les jeunes générations écrivent aujourd'hui l'histoire qu'elles conteront dans 50 ans...